Le fonctionnement du conseil scientifique

O. Drapier

Guidel, 18/09/2017

Rôle du C.S.

- Le Conseil scientifique est chargé des missions suivantes:
- Un avis concernant les nouveaux programmes proposés par des équipes du laboratoire.
- Un suivi des expériences en cours, concernant le contenu scientifique, la contribution du laboratoire et l'adéquation des moyens mis à disposition.
- Une analyse des sujets du domaine qui ne font l'objet d'aucune expérience au laboratoire.
- Un suivi de la communication et de la formation scientifique au laboratoire (conférences, écoles, séminaires)

Composition

- Membres de droit
  - Jean-Claude BRIENT
  - Pascal PAGANINI
- Membres élus, chercheurs
  - François ARLÉO (secrétaire)
  - Olivier DRAPIER (président)
  - Christophe OCHANDO
- Membres nommés, chercheurs
  - Margherita BUIZZA-AVANZINI
  - Deirdre HORAN
  - Gérard FONTAINE
- Membres nommés, IT
  - Alain BONNEMAISON
  - Arnaud CHIRON
  - Thierry ROMANTEAU
- Membres invités permanents
  - Marc ANDUZE
  - Thu BIZAT
- Membres externes
  - Vanina RUHLANN-KLEIDER
  - Guillaume UNAL
  - Thomas PATZAK

Séance du matin : présentations ouvertes

- La séance du matin est ouverte à TOUS,
  - en particulier à TOUS LES MEMBRES DU LABORATOIRE

- UN sujet CENTRAL
- Un ou plusieurs POINTS D'INFORMATION

- Les présentations ouvertes sont (en théorie) suffisamment synthétiques pour être présentées sur environ une diapositive par minute.
- Les présentations sont distribuées 48 heures à l'avance aux membres du CS

- Toutes les présentations des CS et leur compte-rendu sont disponibles sur le site https:

//indico.in2p3.fr/category/653/

Séance de l'après midi : session restreinte aux membres du conseil

- Repas pris en général en salle de conférence (buffet)
- Membres du CS + invités (orateurs)

- A partir de cet automne :
- Chaque sujet principal (c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'un point d'information)
  - se verra attribuer un ou deux rapporteurs internes au CS
  - chargés de regarder plus précisément le matériel présenté
  - qui devra leur être communiqué plus à l'avance

- Ces rapporteurs exposeront oralement en séance fermée un avis succinct sur l'activité examinée

Comptes rendus

- Les comptes rendus du C.S.
  - rédigés par le secrétaire et le président
  - soumis aux membres
  - rendus publics

- Les comptes rendus, ainsi que les présentations des séances ouvertes sont accessibles :

//indico.in2p3.fr/category/653/